



DOSSIER D'INSCRIPTION Année scolaire 2024-2025

Ce dossier d'inscription est <u>obligatoire</u> pour tous les enfants, y compris ceux déjà inscrit sur le portail famille. Il doit être remis au plus tard le **vendredi 12 juillet 2024** dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.

Tout dossier remis ailleurs ne sera pas traité.

LE PORTAIL FAMILLE « BERGER LEVRAULT »

L'accueil de loisirs Alfa3a « MASSIEUX » et le restaurant scolaire utilise le logiciel « Berger Levrault ». ainsi que le portail famille pour les inscriptions des enfants à tous les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le respect des délais stipulés dans le règlement intérieur, ils permettent à chaque famille de saisir en ligne, directement sur un compte personnel, les inscriptions, réservations et annulations aux temps suivants :

- Périscolaire du matin
- Périscolaire du soir
- Périscolaire du mercredi
- Extrascolaire (vacances)
- Restaurant Scolaire

Conformément aux mentions RGPD, nous vous remercions de bien vouloir **n'apporter aucune modification relative à votre situation familiale** (changement de nom ou adresse, ajout d'enfant, modifications de numéros de téléphone...) **ou au dossier médical de votre enfant sur le portail famille**, mais de remplir <u>obligatoirement</u> la fiche de renseignements jointe, ainsi que la fiche sanitaire.

Pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2023/2024, votre compte personnel sur le portail famille restera accessible avec les mêmes identifiant et code.

Pour les familles dont le dossier sera rendu incomplet ou qui auraient des impayés relatifs à un ou plusieurs temps d'accueil, les réservations ne seront pas validées par l'accueil de loisirs et/ou le restaurant scolaire tant que la situation ne sera pas régularisée.

Aucune inscription ne sera possible, en cas de factures impayées sur l'année précédente, 2023-2024. Il vous faudra au préalable régulariser la situation.







LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN 2 ETAPES

Afin de soutenir l'action d'Alfa3a, les frais de dossier (10 euros/enfant ou 18 euros par famille de 3 enfants et plus) seront appliqués.

Les inscriptions de vos enfants aux différentes activités proposées, se feront en deux étapes, l'une gérée par l'accueil de loisirs et l'autre par vous, les familles.

 $1^{\text{ère}}$ étape : Remplir et retourner à l'accueil de loisirs le dossier papier ci-joint pour la création de votre dossier « famille » \rightarrow au plus tard le vendredi 12 juillet 2024

Afin de nous permettre de créer les nouvelles familles de la commune et extérieures et de mettre à jour toutes celles déjà existantes, il est indispensable que vous remplissiez et signez avec soin les documents joints :

- La fiche de renseignements
- La fiche sanitaire + photocopies du carnet de santé avec les vaccins
- L'attestation CAF (ou autre régime)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'autorisation de publication (droit à l'image)
- L'éventuelle autorisation de rentrer seul(e) pendant ou à la fin des temps périscolaires et extrascolaires : merci de nous indiquer les jours et heures de départ
- En cas de PAI, une photo d'identité, le traitement nécessaire avec ordonnance

<u>Pour les nouvelles familles uniquement</u>: Une fois votre dossier « famille » saisi, un mail vous sera adressé sur l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements pour vous confirmer le bon enregistrement de votre dossier et vous transmettre votre code abonné.

Vous devez en parallèle procéder à la création de votre espace citoyen sur le site de la commune.

Le retour des présents documents complets conditionne le passage à la seconde étape, c'est-à-dire la possibilité d'inscrire de manière effective votre ou vos enfants aux différents temps d'accueil.

2ème étape : Inscrire vos enfants aux différents temps périscolaires 2024-2025 sur le « portail famille » → entre le lundi 15 juillet et le mercredi 31 juillet 2024.

Le portail famille sera ouvert pour les réservations aux activités périscolaires, uniquement, à compter du lundi 15 juillet 2024.

Une fois connectés, vous aurez la possibilité de faire les inscriptions suivantes :

- Périscolaire du matin et du soir (uniquement pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Massieux
- Périscolaire du mercredi (maternelles et élémentaires de Massieux et communes voisines) : en journée complète avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas. (Enfant de 3 ans révolus).

C'est à partir de la semaine-type de présence de votre enfant aux différents temps périscolaires que seront établis les listings de présence. Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les modifications doivent rester exceptionnelles.







Pour les familles qui n'auraient pas d'adresse mail ou d'accès internet, il convient de prendre RDV à l'accueil de loisirs aux horaires d'ouverture, pour effectuer les inscriptions de vos enfants.

Les inscriptions au Restaurant Scolaire (Lundi Mardi Jeudi Vendredi)

Régime régulier

Elles concernent les enfants régulièrement présents.

Vous devez faire directement vos inscriptions sur le portail famille afin de définir les jours où votre enfant sera accueilli au restaurant scolaire.

Inscriptions occasionnelles

Elles concernent tous les autres enfants. Utiliser également le portail famille pour faire vos demandes

Envoyer une demande par mail pour toute demande ponctuelle :

cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr

Tarifs

4€80 / repas /enfant inscrit en régime régulier 5€50 / repas / enfant inscrit occasionnellement

Facturation

Une facture mensuelle est consultable via le portail famille chaque début de mois.

Impératif : respecter la date limite de paiement.

Pour le prélèvement automatique, un RIB doit être transmis. Merci de prioriser ce règlement. Merci de noter que les tarifs ci-dessus pourront être revus en cas d'augmentation des charges.

Modifications

Vous avez la possibilité de modifier les inscriptions, via le portail famille. Merci de faire toutes vos demandes de modifications (annulation, rajout...) et mise à jour de vos coordonnées (tél, adresse, mail,...) via ce portail. Procédure en ligne sur le site de la mairie. Lien direct de connexion au portail :

https://portail.berger-levrault.fr/MairieMassieux01600/accueil

Annulation

Tout repas non décommandé avant 48h sera facturé.

L'annulation des repas lors de sorties scolaires est faite si l'information par les enseignants a été communiquée dans les délais impartis.

En revanche, lors de jours de grève, les repas ne seront annulés que sur consignes des parents. Lors des absences des enseignants et hors période COVID, si votre enfant n'est pas présent à la cantine, le repas sera facturé.

Si la structure est prévenue dans les délais impartis et sur présentation d'un certificat médical (maladie de l'enfant), celui-ci ne sera pas facturé

A noter pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2023/2024, procédure simplifiée uniquement pour les inscriptions à la cantine : les documents demandés peuvent être renvoyés par mail : cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr

La procédure à suivre sera communiquée sur le portail famille.







FICHE DE RENSEIGNEMENTS Année scolaire 2024-2025

Service(s) utilisé(s)

□ Périscolaire ma□ Restaurant Scol		□ Mercredi	□ Vacances scolaires				
L'ENFANT							
Nom et prénom de							
Sexe : □ Féminin □			ssance :				
Pour l'année scolair Ecole :		Classe :					
Possibilité de régim	e particulier : □	sans viande □ sans	s porc				
Allergie(s) alimentaires faisant l'objet d'un PAI uniquement :							
LES RESPONSABLES LEGAUX							
	Ad	dulte 1	Adulte 2				
Lien de parenté							
Nom							
Prénom							
Adresse							
🕿 domicile							
🕿 personnel							
🕿 professionnel							
Nom de							
l'employeur							
Adresse							
professionnelle	ı		II.				
□ adresse mél a utiliser							







FACTURATION				
N° Allocataire CAF :				
Si autre régime (organisn	ne et n° affiliation) :		
AUTORISATION DES PARE Autres personnes autorise		enfant ou à préven	ir en cas d'urgence	÷:
NOM et Prénom	Téléphone	Lien de parenté	A récupérer l'enfant	A prévenir en cas d'urgence
Je soussigné(e), M. ou M agissant en tant que : per la control de paiement et en accept de m'engage, en cas règlement intérieur. ☐ Certifie l'exactitude com'engage à signaler toute Restaurant Scolaire. ☐ Certifies-en outre être fiche de renseignements effectuer cette démarche ☐ Autorise les services je ☐ Autorise le droit à l'im ☐ Je suis informé(e) du de conservation et du m	naissance du règle cepter les clauses de PAI, à fournir des renseignemente modification dire e titulaire de l'aure en accord avec le cunesse et scolaire nage pour le Restatraitement opéré oyen mis à ma di	ement intérieur ains les médicaments et complétés par ectement à la directorité parentale né temps périscolaires le parent non signale à consulter CDAP aurant Scolaire sur les données pisposition pour exer	si que des modalité et le protocole conf mes soins dans de ction de l'accueil de cessaire à l'établis se et aux accueils et aire (art. L 372-2 pour obtenir le Que personnelles transme cer mes droits.	formément au ce dossier et e loisirs ou au sement de la de loisirs, et du code civil) otient Familial ises, du délai
Fait à Signature précédée de la				

